



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	14	5

**OBJET : 11-4 - TAXES D'HABITATION
ET FONCIERES - FIXATION DES TAUX
2020**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :
396749

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,
Le **27 DEC. 2019**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **30 DEC. 2019**
Par délégation du Maire.

La Directrice des Affaires Générales
du Juridique et du Contentieux



L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Le vendredi 20 décembre 2019 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en
date du 13/12/2019, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-
DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI,
M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme
Khéra BADAOUÏ-HUGUENIN-VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie
BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Marguerite
BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI,
Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, Mme
Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu
GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme
Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

Procurations :

M. Serge AMAR à M. Jacques GENTE,
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric DUPLAY,
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS,
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET,
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD,
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Sophie NASICA,
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC,
M. Marc GERIOS à Mme Françoise THOMEL

Absents : M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, Mme
Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s)

Depuis la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, les Collectivités territoriales votent directement les taux des taxes directes locales dans les conditions définies aux articles 1636 B sexies et suivants du Code Général des Impôts.

En conséquence, il convient que le Conseil municipal se prononce sur les taux à retenir pour l'exercice 2020, en matière de :

- Taxe d'habitation
- Taxe foncière sur les propriétés bâties
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 39 voix POUR sur 44 (3 CONTRE : M. TIVOLI, M. CORNEC, Mme DUMAS – 2
ABSTENTIONS : Mme MURATORE, M. AUBRY),

- **ARRETE**, dans les conditions des articles 1636 b sexies et suivants du Code Général des Impôts, les taux d'imposition des taxes communales ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : 14,95 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,45 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13,49 %

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.11-4 - TAXES D'HABITATION ET FONCIERES - FIXATION DES TAUX 2020

Date de transmission de l'acte : 30/12/2019

Date de réception de l'accusé de
réception : 30/12/2019

Numéro de l'acte : lmc1734223 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191220-lmc1734223-DE

Date de décision : 20/12/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité